# REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

#### 2018/4107

Parc de la Tête d'Or - Ferme Lambert - création salles pédagogiques et sanitaires - Opération n° 06016014 - Lancement des travaux de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1, programme n°00012

Direction de la Construction

**Rapporteur**: Mme GAY Nicole

### **SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE: 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

**PRESIDENT**: M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU**: Mme HAJRI Mina

PRESENTS: M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRINGILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS: Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

**ABSENTS NON EXCUSES**: Mme MADELEINE

2018/4107 - PARC DE LA TETE D'OR - FERME LAMBERT - CREATION SALLES PEDAGOGIQUES ET SANITAIRES - OPERATION N° 06016014 - LANCEMENT DES TRAVAUX DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2015-1, PROGRAMME N°00012 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération  $n^{\circ}$  2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le Plan d'équipement pluriannuel 2015-2020 qui comprend le projet « Divers aménagements espaces publics et espaces verts ».

Par délibération n°2018/3813 du 28 mai 2018, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n° 2015-1 «Aménagements espaces publics et verts 2015-2020», programme n° 00012.

Situés dans le Parc de la Tête d'Or, le jardin botanique et le jardin zoologique manquent de salles pédagogiques aux normes ERP. Ces salles sont indispensables pour assurer les projets d'animation pédagogiques, générateurs de recette pour la collectivité.

Le projet qui vous est proposé consiste en la création de deux salles pédagogiques au rez-dechaussée de la Ferme Lambert. Elles seront utilisées par ces deux services, et mutualisées avec deux associations horticoles.

Il est prévu la rénovation complète des locaux aux normes ERP, y compris l'isolation thermique périphérique et la création de deux sanitaires.

Par ailleurs, le Parc de la Tête d'Or manque de sanitaires notamment les jours de forte affluence. Le projet intègre la création d'un bloc de sanitaires gardiennés comprenant quatre cabines femmes dont une cabine accessible aux personnes à mobilité réduite, deux cabines hommes dont une accessible aux personnes à mobilité réduite, et trois urinoirs.

Le réseau d'évacuation actuel des eaux usées n'étant pas dimensionné pour l'ensemble de l'installation précitée, des travaux concernant la création d'un réseau convenablement dimensionné à l'horizon 2020 seront menés par la Direction des Espaces Verts.

Il est précisé que le local abrite les alimentations électriques des forains qu'il faudra déplacer en façade et dont il faudra revoir le mode de fonctionnement.

Le coût global de l'opération au stade d'avant-projet définitif (APD) est de 405 000 €TTC (valeur septembre 2018). L'acquisition éventuelle de mobilier n'est pas incluse dans le programme de cette opération.

Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme  $n^{\circ}$  2015-1, programme  $n^{\circ}$  00012.

La maîtrise d'œuvre sera assurée par les services de la Ville de Lyon.

Les marchés de travaux, de coordination SPS, de contrôle technique et autres marchés d'études seront attribués conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n°2018/3813 du 28 mai 2018 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu l'avis du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

#### **DELIBERE**

- 1 Le lancement de l'opération n° 06016014 « Parc de la Tête d'Or Ferme Lambert création salles pédagogiques et sanitaires», est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements espaces publics et verts 2015-2020 », programme n° 00012.
- 2 Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon programme n° 00012, AP n° 2015-1, opération n°06016014, et imputée aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 823, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

2018 : 50 000 €; 2019 : 355 000 €

3 – Pour la mise en œuvre de cette opération, Monsieur le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY